

Cour de Cassation
18 mai 2005
Réduction créance – Société Générale
ref : AFUB - CC - 050518A

*prêt – difficultés de paiement,
déchéance du terme –
Indemnités,
clause pénale,
art. 1126, 1152 Code Civil.*

Nombreux sont les contrats de prêt qui énoncent une majoration de taux de l'intérêt en cas de déchéance du terme.

Le présent arrêt rappelle le pouvoir de modération dont peut user le juge à ce sujet.

"Constitue une clause pénale, la stipulation selon laquelle le taux sera majoré en cas de défaillance de l'emprunteur".

La Cour de Cassation censure ainsi la décision de la Cour d'Appel de Rennes.

[Pour une copie intégrale de la décision.](#)

[Retour à la page précédente](#)

[procédure règlement des conflits,](#)
[comment faire valoir ses droits](#)

www.afub.org © 1999/2007 AFUB

Tous droits réservés, reproduction partielle ou totale interdite sans l'avis préalable de l'auteur
Dernière révision : 22 mars, 2007